Nations Unies

S/PV.7664



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7664e séance

Vendredi 1er avril 2016, à 19 heures
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Santa Rosa
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Burundi

16-09421 (F)





La séance est ouverte à 19 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en chinois*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance officielle du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E M. Ismael Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola, pour la manière dont il a présidé le Conseil pendant le mois de mars 2016. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Gaspar Martins et à sa délégation pour la grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/301, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Espagne, la France et le Japon.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Delattre (France) : Avant que nous ne procédions au vote, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux que nous nous retrouvions en ce moment pour adopter le projet de résolution sur le Burundi (S/2016/301), marquant ainsi le lancement de la présidence chinoise du Conseil de sécurité, présidence à laquelle j'adresse mes vœux de succès les plus chaleureux. Je veux également remercier tous mes collègues ainsi que leurs équipes pour nos échanges constructifs, qui nous permettent de nous retrouver ici pour ce vote important. Je voudrais rappeler brièvement les objectifs de notre projet de résolution.

Ce projet a, en effet, cinq objectifs principaux. Le premier et principal objectif de notre projet de résolution est de soutenir les efforts africains en faveur d'une sortie de crise au Burundi, aussi bien de la part de la Communauté d'Afrique de l'Est que de l'Union africaine. En soutenant ces efforts, nous voulons contribuer à établir un dialogue inclusif et sincère – j'y reviendrai – entre Burundais et à trouver une solution pacifique à la crise.

Deuxième objectif : cette résolution permet d'accroître la présence de l'ONU au Burundi et de renforcer l'équipe du Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar. C'est un acquis fondamental. Nous avons besoin que l'ONU soit davantage présente sur le terrain. Il s'agit de nous permettre, en tant que Conseil de sécurité, de suivre de près la situation au Burundi, de nous alerter et, si la situation continuait de se dégrader, de réagir à temps pour éviter le pire.

Troisième objectif : le projet de résolution demande le lancement sans délai d'un véritable dialogue inclusif entre le Gouvernement burundais et l'ensemble des acteurs engagés pour une solution pacifique, qu'ils soient présents ou non dans leur pays. C'est un message fondamental pour une réconciliation entre les Burundais.

Quatrième objectif : le projet de résolution demande au Secrétaire général de proposer au Conseil de sécurité des options pour une présence de police des Nations Unies au Burundi, et ce dans un délai maximum de 15 jours. Il s'agit là aussi de soutenir les efforts de l'Union africaine, qui déploie elle-même des observateurs au Burundi.

Enfin, cinquième objectif : préserver et consolider les acquis des Accords d'Arusha en en respectant la lettre et l'esprit. Ces accords de paix constituent en effet plus que jamais la boussole qui doit guider les acteurs du Burundi et la communauté internationale.

Je ne serai pas plus long. Permettez-moi simplement pour finir de souligner notre responsabilité collective. La France est persuadée que le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les Burundais à retrouver le chemin de la paix et de la réconciliation. C'est la responsabilité que nous avons en tant que Conseil de sécurité. C'est la responsabilité que nous avons vis-à-vis du peuple burundais. Et c'est le sens de notre projet de résolution.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2279 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola, de la prudence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

L'Égypte accueille avec satisfaction la résolution 2279 (2016) que vient d'adopter le Conseil sur la situation au Burundi (à l'issue de consultations constructives qui reflètent la grande importance qu'accordent tous les membres du Conseil à la situation au Burundi et leur volonté de trouver les meilleurs moyens d'aider ce pays à surmonter les problèmes humanitaires et sécuritaires auxquels il est confronté. Cette résolution est basée sur les efforts constructifs menés par le Gouvernement burundais pour améliorer les conditions sur le terrain, ainsi que les efforts entrepris par de nombreux partenaires internationaux et régionaux au cours des derniers mois. Ces efforts se sont traduits par les importantes visites effectuées par le Secrétaire général, la délégation de haut niveau de l'Union africaine et la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que par la visite préalable des membres du Conseil de sécurité en janvier.

L'Égypte estime que cette résolution marque une avancée importante qui permettra de renforcer les efforts que déploient l'ONU et les partenaires régionaux pour trouver une solution politique à la crise. La médiation assurée par l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est en vue d'instaurer un dialogue sérieux et inclusif au Burundi a consolidé le travail de fond effectué par l'ONU, les partenaires régionaux, les autorités burundaises et les acteurs nationaux pour promouvoir un dialogue national de nature à répondre aux problèmes auxquels est confronté le Burundi dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit.

Pour conclure, l'Égypte souhaite exprimer sa volonté de collaborer avec les autres membres du Conseil pour faire appliquer la résolution 2279 (2016) et s'en servir comme socle des efforts futurs qu'entreprendra l'ONU pour régler les problèmes actuels et relancer les efforts de développement et le processus de promotion de la paix en coopération avec les partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux du Burundi.

M. Barro (Sénégal) : Monsieur le Président, cette intervention étant la première que nous faisons sous votre conduite, la délégation sénégalaise voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil, en même temps qu'elle vous adresse ses vœux de succès durant le mois à venir. Aussi voudrais-je saisir la présente occasion pour remercier l'Angola pour sa conduite des travaux du Conseil durant le mois de mars.

Le vote de ce jour, qui fait suite à une série d'initiatives menées dans le cadre de l'ONU depuis le début de l'année, témoigne de l'intérêt, largement justifié par ailleurs, que nous accordons à la situation au Burundi. La délégation sénégalaise, en prenant part aux négociations sur le texte de la résolution 2279 (2016) que nous venons d'adopter , s'est évertuée à construire, en même temps que les autres membres du Conseil, le consensus obtenu aujourd'hui parce qu'à ses yeux, il est primordial que nous soyons particulièrement unis et cohérents dans notre approche de la situation au Burundi.

C'est donc le lieu de saluer l'esprit de coopération et d'écoute mutuelle qui a prévalu et qui a permis de parvenir à l'aboutissement d'un processus qui, il est vrai, a été entamé il y a quelques semaines à la suite de la visite du Conseil au Burundi. Par la suite, le Secrétaire général et une délégation de haut niveau de l'Union africaine composée de cinq chefs d'État et de gouvernement se sont également rendus à Bujumbura. Concernant ces initiatives, ma délégation voudrait particulièrement souligner que la présente résolution se veut comme un cadre formel de mise en harmonie de l'action internationale.

Il est à cet égard important de relever la prise en compte dans la présente résolution des principaux

résultats obtenus par la délégation de haut niveau de l'Union africaine et de la nouvelle dynamique impulsée à ce dossier avec le renforcement de la médiation régionale menée par le Président de l'Ouganda, secondé en cela depuis le dernier sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est par l'ancien Président de la Tanzanie, S. E. M. Benjamin Mkapa. La présente résolution apparaît également à nos yeux comme un outil qui devra permettre à l'équipe du Secrétariat, dirigée par M. Jamal Benomar, de maintenir et de renforcer son interaction avec la médiation régionale et l'Union africaine afin de créer des conditions favorables à la cessation des violences, à la protection des civils et au démarrage effectif du dialogue inclusif.

Il nous paraît enfin primordial de rappeler la nécessité de configurer la présence des Nations Unies au Burundi de manière à répondre aux enjeux et défis de la situation, y compris une démarche progressive qui tienne compte de la dynamique des acteurs régionaux et continentaux.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous avons envoyé ce soir un message clair et unanime. Il est temps que le Gouvernement burundais se montre à la hauteur des engagements pris par le Président Nkurunziza envers le Secrétaire général, la communauté internationale et, surtout, envers le peuple burundais lui-même. Cela signifie que le Gouvernement burundais doit participer pleinement au dialogue sous médiation et montrer sa détermination en adhérant à un calendrier et à une liste de participants en vue d'organiser des pourparlers véritables et sans exclusive.

L'appui de l'ONU sera essentiel à la réussite de ces pourparlers. Nous sommes donc favorable au renforcement de l'équipe du Conseiller spécial, M. Benomar, en vue de consolider le dialogue. Je vais cependant être clair : le Président Nkurunziza doit s'engager à collaborer avec l'ONU et laisser l'équipe de M. Benomar fournir un appui technique indispensable à la réussite du dialogue. Cet appui n'est pas inconditionnel. Le Conseil et M. Benomar doivent clairement faire savoir que l'ONU n'apportera pas son appui à un Gouvernement qui a coutume de commettre des violations des droits de l'homme à l'encontre de son propre peuple.

Nous avons envoyé, aujourd'hui, un message clair. Nous fournissons, par cette résolution, des outils précieux destinés à permettre d'instaurer la paix et la stabilité que méritent les citoyens burundais. Travaillons maintenant de concert à garantir dans les faits ce résultat.

M. Akahori (Japon) (*parle en anglais*) : À l'occasion de la première séance du Conseil de sécurité de ce mois, le Japon tient à féliciter la Chine de son accession à la présidence pour le mois d'avril. Nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre pleine coopération.

Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2279 (2016). Je voudrais remercier la France d'avoir pris la tête de l'élaboration de cette résolution, dont le Japon est heureux d'être l'un des coauteurs.

L'ONU doit œuvrer de concert avec l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est pour trouver par le dialogue une solution à la crise burundaise. Nous devons mettre un terme à la violence et aux violations des droits de l'homme au Burundi. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons la responsabilité de prendre des mesures pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation sur le terrain. Nous comptons que le renforcement de la présence des Nations Unies au Burundi permettra de renforcer la communication souhaitable entre le Conseil de sécurité et les parties burundaises. Nous considérons l'adoption de la résolution d'aujourd'hui comme un premier pas important dans cette direction. Nous nous réjouissons à la perspective de prendre une part active à un sérieux examen des propositions que le Secrétaire général nous présentera.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer féliciter et remercier le Représentant permanent de l'Angola, l'Ambassadeur Gaspar Martins, et ses collègues du travail accompli à la tête du Conseil durant le mois de mars. Je tiens également à vous exprimer, Monsieur l'Ambassadeur Liu Jieyi, notre satisfaction de vous voir aux commandes du Conseil. Je vous souhaite ainsi qu'à votre équipe plein succès dans votre tâche, et une présidence sereine et tranquille.

L'Espagne tient à remercier la France de l'engagement aussi ferme qu'inlassable dont elle a fait preuve en vue de l'adoption de la résolution 2279 (2016), et elle remercie également les autres délégations de leur contribution, toujours constructive, et soucieuse d'accommodements.

Si le Conseil de sécurité a pu adopter cette résolution à l'unanimité ce soir, c'est qu'au-delà de nos divergences de vues, il est certains objectifs fondamentaux sur lesquels nous sommes tous d'accord : la nécessité urgente de mettre fin à la violence qui sévit

au Burundi depuis des mois et de reprendre le chemin du dialogue, un dialogue sincère et sans exclusive, fondé sur le respect de la Constitution et de l'Accord d'Arusha et ouvert à tous les acteurs attachés à une solution pacifique à la crise.

Nous espérons que cette résolution apportera une contribution importante aux efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour rapprocher la population burundaise de la paix, de la stabilité et de la prospérité, car c'est précisément ce à quoi aspire le Conseil. Nous continuerons, quant à nous, à œuvrer dans ce sens.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et d'adresser aussi nos félicitations à l'Angola pour sa présidence du Conseil durant le mois de mars.

Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 2279 (2016). Nous estimons que la décision prise aujourd'hui est un nouveau pas important vers la stabilisation de la situation au Burundi. L'unité dont nous avons fait preuve démontre que le Conseil est prêt à assumer ses responsabilités et à réagir avec promptitude et efficacité.

Il faut que le message envoyé au Gouvernement burundais soit clair : il doit respecter, protéger et garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens du pays; et tous les responsables de violations flagrantes et d'atteintes aux droits de l'homme, ainsi que de violations du droit international humanitaire au Burundi doivent répondre de leurs actes.

Nous saluons le rôle actif que jouent l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est dans les efforts de médiation. À cet égard, nous tenons à souligner que chacun des outils dont nous disposons pour assurer le respect des engagements qui ont été pris par toutes les parties dans le domaine des droits de l'homme doit être appliqué dans son intégralité. À cette fin, la coopération du Gouvernement burundais avec tous les observateurs des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, ainsi qu'avec la mission d'experts indépendants des Nations Unies sur le Burundi établie par le Conseil des droits de l'homme en décembre dernier, revêt la plus haute priorité.

(*l'orateur poursuit en français*)

En prenant en compte le rôle principal des pays de la région dans la médiation et dans la recherche d'une solution durable à la crise au Burundi, nous voudrions souligner la nécessité d'accroître la pression de la communauté internationale sur le Gouvernement burundais en vue de fixer un calendrier d'action précis et concret pour réactiver un dialogue inter-burundais réellement inclusif.

Ma délégation considère que la contribution de la police est très importante pour accroître la capacité des Nations Unies de surveiller la situation en matière de sécurité et promouvoir le respect des droits de l'homme. En même temps, nous voudrions souligner que l'efficacité de cette future présence dépendra de son impartialité, d'un mandat et d'objectifs clairs, ainsi que de la disponibilité des moyens nécessaires pour remplir ces fonctions.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation chinoise, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous remercie également de nous avoir conviés à la séance de ce soir.

La situation au Burundi est plus que précaire. La répression, le harcèlement et la violence dont fait l'objet en permanence l'opposition politique légitime, la fermeture de médias libres et impartiaux et l'impunité généralisée dont bénéficient les auteurs de violations des droits de l'homme – y compris de meurtres et violences sexuelles qui auraient été commis par les services de sécurité contre des opposants politiques, des membres de la société civile et d'autres encore – sont toujours d'actualité. Près d'un quart de million de Burundais, craignant pour leur vie, ont fui le pays depuis avril 2015 et d'innombrables autres sont déplacés. On ne fuit pas un pays par centaines de milliers sans qu'il y ait un problème très grave.

Dans ce contexte, soyons clairs : c'est la paix qui sera la mesure des progrès, et la paix procèdera d'un véritable dialogue politique sans exclusive. Jusqu'à présent, il y a bien eu des cérémonies d'ouverture, mais les discussions proprement dites, elles, n'ont pas commencé. Nous appuyons fermement les efforts déployés par l'ancien Président, M. Mkapa, pour faire avancer le processus et nous appelons à fixer une date pour que les discussions puissent commencer. À chaque jour qui passe sans que cette crise soit réglée, il devient beaucoup plus difficile au Burundi de refaire les progrès qu'il a accomplis au cours des dix dernières années, et le

risque est que la crise soit encore beaucoup plus longue et beaucoup plus meurtrière.

Même si, dans le cadre de nos discussions, certains ont évoqué « la libération d'un nombre important de prisonniers », il n'en va pas de même de la résolution 2279 (2016). Au contraire, le Conseil s'y félicite « des mesures prises par le Gouvernement burundais » à cette fin et l'exhorte à honorer ses engagements. Les progrès réalisés par le Gouvernement burundais jusqu'à présent sont tristement insuffisants. On ne compte pas les communiqués de presse publiés, mais on décompte assez peu, en revanche, de libérations de prisonniers politiques. Nous prenons acte de la clémence dont le Gouvernement a fait preuve à l'égard des détenus âgés, mineurs ou infirmes, mais ce n'est pas la même chose que de libérer des prisonniers politiques. Le Gouvernement doit honorer sans plus tarder ces importantes promesses.

On nous a promis que les médias seraient autorisés à mener librement leurs activités, mais seuls deux des cinq organes de presse qui avaient été frappés d'interdiction sont en fonctionnement aujourd'hui. Il était convenu que l'Union africaine déploierait 200 observateurs militaires et des droits de l'homme, mais on compte à l'heure actuelle 32 observateurs des droits de l'homme et 15 observateurs militaires sur le terrain au Burundi, et ils n'ont pas encore signé de mémorandum d'accord avec le Gouvernement.

Prenant acte de l'énormité de ces problèmes, la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité est réellement importante. Par cette résolution, le Conseil de sécurité exprime en effet son appui aux efforts de l'Union africaine au Burundi, y compris le déploiement de ses 200 observateurs militaires et des droits de l'homme. Nous demandons au Gouvernement burundais de coopérer pleinement en vue de faciliter la mise en œuvre du mandat de ces observateurs des droits de l'homme et experts militaires.

Par cette résolution, le Conseil de sécurité approuve le dialogue conduit avec la médiation régionale menée par la Communauté d'Afrique de l'Est. Ce n'est qu'au moyen d'un dialogue inclusif mené avec la médiation régionale que la crise pourra être réglée et que la stabilité sera rétablie au Burundi. Nous exhortons toutes les parties prenantes de hâter la reprise du dialogue afin d'engager le Burundi dans une voie pacifique et consensuelle.

Par cette résolution, le Conseil de sécurité engage le Gouvernement burundais à traduire dans les faits les engagements qu'il a pris par voie de presse.

Par cette résolution, le Conseil de sécurité a adressé un message fort au Gouvernement burundais et à l'opposition burundaise les exhortant à cesser toute violence, à s'abstenir de provocations et à s'attacher à régler pacifiquement cette crise par le dialogue – un dialogue basé sur le respect de l'Accord d'Arusha.

Et par cette résolution, nous dépêchons aujourd'hui au Burundi une présence internationale plus robuste et plus large pour promouvoir le dialogue politique et renforcer la sécurité et l'état de droit. Nous demandons aussi à ce que des options soient présentées en vue du déploiement d'une mission de police, lesquelles doivent inclure des options en vue du déploiement d'unités de police constituées au Burundi pour faire progresser l'état de droit.

Les États-Unis se félicitent des efforts que les membres du Conseil de sécurité et nos collègues ont consentis pour dégager un consensus sur cette importante résolution.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine est convaincue que le dialogue politique est le seul moyen de régler la crise au Burundi. La Chine se félicite des efforts encourageants faits par le Gouvernement burundais pour préserver la stabilité du pays et promouvoir la réconciliation nationale, et encourage toutes les parties burundaises à participer activement au dialogue et à régler leurs différends de manière pacifique.

La Chine a toujours été pour que l'Afrique règle les problèmes africains « à l'africaine », et elle salue les efforts de médiation constructifs menés sur cette question par la Communauté d'Afrique de l'Est et d'autres organisations régionales et sous-régionales compétentes. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2279 (2016) par le Conseil de sécurité signifie que la communauté internationale appuie fermement la médiation menée par la Communauté d'Afrique de l'Est ainsi qu'un règlement politique de cette question. La Chine espère qu'en mettant en œuvre la résolution 2279 (2016), les parties concernées vont respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Burundi, renforcer leur concertation avec le Gouvernement burundais et convenir ensemble d'une

solution de façon à réaliser la paix, la sécurité, la stabilité et le développement au Burundi dès que possible.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite d'entrée de jeu vous féliciter personnellement, mais aussi votre pays, la République populaire de Chine, pour l'accession à la présidence de ce prestigieux Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2016. Je vous remercie également d'avoir bien voulu organiser cette importante séance dédiée à l'adoption de la résolution 2279 (2016), sur le Burundi, qui vient surtout accompagner la précédente résolution 2248 (2015), qui reste d'actualité.

Qu'il me soit également permis de remercier tous les autres membres du Conseil de sécurité qui ne cessent de fournir des efforts pour aider les Burundais à trouver leurs propres solutions aux questions politiques qui les préoccupent. Je vous remercie également, Monsieur le Président, pour le degré élevé de souplesse dont vous avez fait preuve durant plusieurs heures d'intenses négociations. Cela témoigne du sens élevé de la lourde responsabilité qui est la vôtre pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales, qui est, comme on le sait, la mission principale du Conseil de sécurité.

Sans toutefois faire le tour complet de la résolution qui vient d'être adoptée, je voudrais faire quelques commentaires généraux, constructifs bien évidemment, sur certains passages de ce texte important pour le processus de consolidation de la paix au Burundi.

Je commence par le préambule, qui est dominé par la question de la protection des droits de l'homme et de la promotion de l'état de droit, par la lutte contre l'impunité notamment. Ma délégation prend bonne note des appels du Conseil de sécurité à ce sujet et promet de tout mettre en œuvre pour que lesdits conseils soient suivis de faits concrets sur le terrain, dans la transparence totale.

Sur cette question justement, je souhaite rappeler que le Gouvernement burundais a toujours attaché une grande importance aux questions des droits de l'homme. Nous avons adopté une politique de tolérance zéro en matière de droits de l'homme, et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme travaille jour et nuit pour relever ce défi. Malgré les progrès très visibles sur le terrain, nous reconnaissons humblement qu'il y a des cas de violations des droits de l'homme par endroit, comme ailleurs. Nous avons mis sur pied des commissions d'enquête judiciaire pour faire la lumière sur certaines allégations de violations des droits de l'homme depuis le début de l'insurrection jusqu'à nos jours, auxquelles le Conseil fait référence dans le préambule et au paragraphe 2 de la résolution 2279 (2016).

Nous rappelons en outre que le Gouvernement burundais a placé la lutte contre l'impunité au centre de ses priorités. Tout se fait sans tenir compte des affiliations politiques. Nous coopérons très étroitement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à qui nous avons donné un accès libre à nos services pour une question de transparence. Nous avons réservé la même qualité de coopération aux experts des droits l'homme des Nations Unis qui ont, comme vous le savez, Monsieur le Président, séjourné au Burundi 1er au 8 mars 2016.

S'agissant de la liberté d'expression et de la société civile, je souhaite informer encore une fois le Conseil que le Burundi a une très bonne tradition en matière de liberté d'expression et de société civile dans la région, et nous voudrions renforcer et pérenniser cette pratique. Ceci m'amène à remercier le Conseil d'avoir reconnu, au paragraphe 4 de la résolution qui vient d'être adoptée, les récentes bonnes mesures prises par le Gouvernement burundais dans l'objectif d'apaiser les tensions politiques et de restaurer la confiance parmi les partenaires techniques et financiers de notre pays.

Comme le Conseil le souligne dans la résolution qui vient d'être adoptée, nous venons d'autoriser la réouverture des radios privées qui avaient été détruites dans la foulée de la tentative de coup d'État du 13 mai 2015. Il s'agit de la radio Isanganiro et de la Radio-Télévision RemaFM, qui émettent déjà librement sur tout le territoire national. En plus de ces radios,qui viennent d'être autorisées à retravailler, le Conseil national de communication vient également d'autoriser deux autres chaînes de radio privées, Izere FM et Humuriza FM, sans oublier, et je le souligne ici, la levée des poursuites judiciaires contre deux organisations non gouvernementales de la société civile, à savoir l'organisation Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM) et l'Association des juristes catholiques du Burundi (AJCB), qui ont désormais accès libre à leurs comptes bancaires. Il s'agit là d'un fait nouveau.

En ce qui concerne le dialogue politique, nous réitérons notre ferme engagement à poursuivre le dialogue interburundais inclusif, franc et sincère entre

les filles et les fils du pays, ceux de l'intérieur comme ceux de la diaspora, paisibles et engagés manifestement en faveur de solutions pacifiques à nos différends. Nous nous félicitons que la résolution, en son paragraphe 5, ait souligné explicitement l'importance de ne dialoguer qu'avec des acteurs non violents, ce qui exclut d'office les putschistes qui ont voulu renverser les institutions démocratiques par des moyens non constitutionnels, qui sont contraires aux valeurs et aux principes des Nations Unies.

Sur le plan régional, et au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, les consultations se poursuivent avec la facilitation et la région pour s'entendre, comme certaines délégations l'ont souligné, sur deux points importants, à savoir qui doit participer à ce dialogue de façon objective, et quels seront l'ordre du jour et le thème de la prochaine session. Ces deux points sont extrêmement importants et, si le dialogue prend du temps à reprendre, cela ne vient pas du Gouvernement : nous sommes prêts à y aller – même demain. Il suffit de nous donner une date et un programme, et nous sommes prêts à y aller et à rencontrer nos compatriotes. Nous restons donc très engagés de bonne foi dans le dialogue, dont la dynamique interne, comme le savent les membres du Conseil, est très avancée, sous le leadership de la Commission nationale de dialogue interburundais, qui fait elle aussi un excellent travail à travers tout le pays pour laisser la parole à tout le monde.

En ce qui concerne la sécurité, je confirme qu'elle est globalement bonne sur tout le territoire national et que les citoyens, à ce moment précis, vaquent à leurs activités dans la quiétude, sauf quelques éléments résiduels de l'opposition qui continuent à lancer des grenades sur de paisibles citoyens. À ce sujet, ma délégation se félicite du fait que le Conseil de sécurité ait reconnu la diminution des tueries au Burundi, et ait condamné en même temps l'usage de la force pour atteindre des objectifs politiques, quels qu'en soient ses origines ou ses auteurs, y compris la condamnation ferme de jets aveugles de grenades sur de paisibles citoyens. Nous osons espérer que ce message sera entendu par ceux qui les téléguident à partir des pays d'accueil à l'étranger. Je rappelle en passant qu'aucune idéologie, aucun combat politique ne peut justifier de tels actes aveugles qui emportent les vies d'enfants et de femmes dans notre pays.

Toujours au chapitre de la sécurité, et dans le souci de poursuivre le processus de désarmement dans la transparence et de coopérer pleinement avec nos partenaires, le Gouvernement burundais a accepté, devant la délégation de haut niveau de l'Union africaine, le déploiement de 100 observateurs des droits de l'homme et de 100 observateurs militaires sur le terrain à Bujumbura, pour être témoins de ce que nous faisons – la transparence étant pour nous une priorité. Si ces observateurs ne sont pas tous à Bujumbura, ce n'est pas le fait du Gouvernement burundais. Le Président a pris un engagement ferme et nous sommes prêts à les recevoir à tout moment. S'il y a des lenteurs administratives du côté de l'autre partie qui doit signer le mémorandum d'accord, le Burundi, lui, est prêt à le signer à tout moment. Il suffit d'améliorer l'ancien mémorandum, qui existe déjà; ce qui a changé, c'est le nombre d'observateurs. Nous sommes donc de bonne foi. Nous ne sommes pas en train de piétiner.

S'agissant de la coopération avec l'ONU, le Burundi voudrait réitérer encore une fois devant vous, Monsieur le Président, son entière coopération avec l'équipe de pays et avec l'équipe du Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar. Nous prenons bonne note de l'offre de contribution de police qui est stipulée au paragraphe 10 de la résolution 2279 (2016) que le Conseil vient d'adopter, contribution qui serait formulée bien évidemment en consultation avec le Gouvernement burundais. Mon pays reste à la disposition du Secrétaire général pour discuter et convenir de la nature, de la taille et des missions de cette présence policière en appui à l'équipe du Conseiller spécial prévue par la résolution 2248 (2015) du Conseil de sécurité.

À ce sujet, et c'est extrêmement important de le souligner, je rappelle que la primauté de l'option d'une présence internationale non armée a été une des recommandations du dernier Sommet des chefs d'État de l'Union africaine à Addis-Abeba, ainsi que de la délégation de haut niveau de l'Union africaine, composée de cinq Présidents, qui s'est rendue à Bujumbura du 25 au 26 mars, de la réunion du Comité des Ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui s'est tenue le 10 février 2016 à Luanda en Angola et même du Gouvernement burundais à travers son parlement. Tous ces acteurs se sont opposés à une présence internationale armée, privilégiant ainsi la présence d'observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires non armés. C'est ce format – non armé, je le précise – qui est aussi celui de l'Union africaine, dont nous entendons discuter avec le Secrétariat dans ses moindres détails, dans un esprit d'ouverture et du respect de la souveraineté nationale.

S’agissant des actes d’agression que le Burundi est en train de subir en provenance du Rwanda, et que plusieurs rapports crédibles ont déjà établis, y compris ici-même à l’ONU, ma délégation se félicite de l’appel lancé aux États de la région dans le paragraphe 8 de la résolution adoptée aujourd’hui, de contribuer à la solution pacifique de la situation qui prévaut au Burundi et de s’abstenir de soutenir les activités des groupes armés, ainsi que du rappel fait à tous les États de la région de respecter l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Ce dernier texte, la Convention donc, insiste entre autres sur le respect du caractère civil des camps de réfugiés, comme l’a rappelé ici-même le Secrétaire général devant le Conseil le 21 mars (voir S/PV.7653), en présence de plusieurs ministres de la région. Nous espérons que Kigali entendra cet appel sans équivoque du Conseil pour que ce pays voisin, avec qui nous partageons beaucoup, cesse immédiatement de faciliter le recrutement, l’entraînement et l’armement des forces négatives qui commettent des actes d’agression dans notre pays. Nous nous félicitons aussi du fait que le paragraphe 9 du dispositif concerne aussi les acteurs en dehors du territoire burundais, y compris ceux de la région.

En ce qui concerne la coopération avec nos partenaires, nous apprécions à juste titre que le Conseil ait accordé une attention particulière à cette question dans le préambule de la résolution, en encourageant notamment les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le Gouvernement burundais à poursuivre leur dialogue en vue de créer un environnement favorable à la reprise de l’assistance au Burundi.

Tout naturellement, et c’est par cela que je terminerai, mon pays, le Burundi, accueille favorablement cet appel et reste très engagé pour ne ménager aucun effort afin de redresser la situation aux niveaux politique et sécuritaire, et ce, dans l’intérêt du peuple burundais et de la région.

La séance est levée à 19 h 45.